

Aide à l'habitat spécifique - Subvention à l'Office Public d'HLM de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville et les organismes HLM ont engagé des opérations d'habitat adapté pour reloger les familles de la cité de l'Escale et des occupants du parc HLM posant des difficultés de voisinage.

L'Office Municipal a réalisé plusieurs opérations :

- 122, rue de Vesoul
- 150, rue de Vesoul
- 42, chemin du Fort de Bregille
- 3, chemin des Monts de Bregille
- 28, chemin de l'Espérance
- 18, rue Jouchoux

Un prix de revient prévisionnel avait été approuvé pour un montage de ces opérations. Or, compte tenu des difficultés :

1 - inhérentes à la contradiction qui existe entre, d'une part, la complexité du montage, et, d'autre part, la nécessité d'agir rapidement pour éviter que les opportunités nous échappent,

2 - liées au fait qu'ignorant le plus souvent le profil et les modes de vie du ménage à accueillir, l'Office n'arrive pas forcément à proposer un logement réellement adapté,

3 - rencontrées pour maîtriser le coût des travaux nécessaires à l'obtention d'un niveau d'habitabilité minimum, lequel très souvent ne convient pas aux familles et fait alors l'objet de demandes d'interventions supplémentaires,

l'Office a dû faire face, au moment de la clôture de ces opérations, à des dépassements importants estimés globalement à 296 801,43 F.

Il est donc proposé de prendre en charge 50 % de ce dépassement, le reste étant financé par l'Office sur ses fonds propres. Ainsi, une subvention de 150 000 F sera attribuée à l'Office Public d'HLM de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention de 150 000 F sur le crédit 913.130.91039.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission d'Urbanisme et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur (M. Jean-Claude TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon, n'a pas pris part au vote).